

# CHARTRE DU BENEVOLE

## La MJC s'engage à

- Accueillir le bénévole et lui donner une information claire sur la MJC, son projet associatif, ses principaux objectifs, son fonctionnement et la répartition des principales responsabilités.
- Lui garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.
- Confier au bénévole une activité qui lui convienne, adaptée à ses envies, ses compétences, sa disponibilité et ses priorités.
- Aider le bénévole à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe de la MJC, demeurer à son écoute, et favoriser la convivialité par des rencontres et des contacts réguliers.

## Le ou la bénévole s'engage à

- Connaître et accepter les valeurs et les principes de la MJC et se conformer à ses objectifs.
- Être un membre adhérent de l'association et être à jour de ses cotisations.\*
- Collaborer avec les autres acteurs de l'association dans un esprit de compréhension mutuelle.
- Toujours demander l'autorisation de la MJC avant d'intervenir en son nom à l'extérieur.

*\*être adhérent c'est être acteur de l'Association et pouvoir voter à l'Assemblée Générale.  
La carte d'adhésion (15€) pour un bénévole est obligatoire et valable 1 saison.*